Réussir la transition énergétique

Note NW – Consultation documents contractuels et cahier des charges de l'AOFD

NW a pris note des documents et cahier des charges mis à la consultation pour l'Appel d'Offres Flexibilité Décarbonées, et salue les évolutions proposées suite à la phase de dialogue avec les acteurs

Toutefois, le principe de définir une date en valeur absolue (1er janvier 2019) pose une difficulté sur le plan de la théorie économique : il serait préférable en effet de trouver une définition plus robuste pour les actifs « non amortis » (qui est la classe d'actifs que l'appel d'offres vise).

Dans le cadre précis de l'AOFD, cette définition imparfaite ne pose pas de problèmes pratiques, mais il est nécessaire, du point de vue de NW, qu'un engagement soit pris pour que cette définition trop sommaire ne puisse pas faire jurisprudence dans le cadre d'appels d'offres futurs (mécanisme de capacité par exemple).

Le reste des dispositions n'appelle pas d'observation.

31, avenue Bosquet
75007 Paris
Tel. +33 (0)1 83 75 17 77
contact@nw-groupe.com
nw-groupe.com